

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Raspberry Bomb

Révisé le: 28.06.2021

Numéro de matériel: KB721

Page 1 sur 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Raspberry Bomb

UFI: QGXA-C5RN-K001-VV00

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société: Culami GmbH & Co. KG
 Rue: Grimbergstrasse 10-12
 Localité: D-45889 Gelsenkirchen
 Téléphone: 0209/17765011
 E-mail: support@culami.com
 Personne à contacter: Philip Behrendt

Importateur / Metteur sur le marché Suisse

Nom de la société: noSmoky (Supper GmbH)
 Rue: St. Klemensstrasse 10
 Localité: CH-2544 Bettlach
 Téléphone: +41 (0)32 621 69 10
 E-mail: info@nosmoky.ch
 Numéro de revers: 8113
 Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (e-mail): info@nosmoky.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)
 depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
 Urgences sanitaires: 144
 Numéro d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient Pipéronal, 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Désignation			Proportion
	N° CE	N° index	N° REACH	
	Classification SGH			
120-57-0	Pipéronal			0,1 - < 1 %
	204-409-7		01-2119983608-21	
	Skin Sens. 1B; H317			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Raspberry Bomb

Révisé le: 28.06.2021

Numéro de matériel: KB721

Page 2 sur 8

N° CAS	Désignation	Proportion
3658-77-3	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one	< 0,1 %
	222-908-8	
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1A; H302 H319 H317	

Libellé des phrases H et EUH: voir rubrique 16.

Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Désignation	Proportion
		Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA	
120-57-0	204-409-7	Pipéronal	0,1 - < 1 %
		cutané: DL50 = > 5000 mg/kg; oral: DL50 = 2700 mg/kg	
3658-77-3	222-908-8	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one	< 0,1 %
		oral: ETA = 500 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de gêne respiratoire ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Un traitement médical est nécessaire.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec précaution et abondamment avec un rince-œil ou avec de l'eau.

Après ingestion

En cas de vomissement, tenir compte du risque d'aspiration.

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)

depuis l'étranger: +41 44 251 51 51

Urgences sanitaires: 144

Numéro d'urgence: 112

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: porter un appareil respiratoire autonome isolant.

Informations complémentaires

Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour protéger les personnes et refroidir les récipients dans la zone dangereuse. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Raspberry Bomb

Révisé le: 28.06.2021

Numéro de matériel: KB721

Page 3 sur 8

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Indications générales**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, absorbant d'acides, absorbant universel). Traiter le matériau absorbé conformément à la rubrique élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation sûre: voir rubrique 7

Équipement de protection individuelle: voir rubrique 8

Élimination: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients**

Tenir le récipient bien fermé.

Indications pour le stockage en commun

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Classe de stockage selon TRGS 10 (Liquides combustibles ne pouvant être affectés à aucune des classes de stockage 510: précitées)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation			
Type de DNEL		Voie d'exposition	Effet	Valeur
120-57-0	Pipéronal			
DNEL travailleur, long terme		par inhalation	systémique	17,6 mg/m³
DNEL travailleur, long terme		cutanée	systémique	2,5 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme		par inhalation	systémique	4,3 mg/m³
DNEL consommateur, long terme		cutanée	systémique	1,25 mg/kg p.c./j
DNEL consommateur, long terme		orale	systémique	1,25 mg/kg p.c./j

Valeurs PNEC

N° CAS	Désignation		
Compartiment environnemental			Valeur
120-57-0	Pipéronal		
Eau douce			0,0025 mg/l
Eau de mer			0,00025 mg/l
Sédiment d'eau douce			0,0119 mg/kg
Sédiment marin			0,0012 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Raspberry Bomb

Révisé le: 28.06.2021

Numéro de matériel: KB721

Page 4 sur 8

N° CAS	Désignation
Sol	0,00084 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection et d'hygiène**

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, seuls des gants de protection chimique portant le marquage CE avec numéro de contrôle à quatre chiffres doivent être portés. Les gants de protection chimique doivent être sélectionnés en fonction du poste de travail, selon la concentration et la quantité de substances dangereuses. Il est recommandé de vérifier avec le fabricant des gants la résistance chimique des gants de protection mentionnés ci-dessus pour des applications particulières.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Valeur du pH:	non déterminé
Changements d'état	
Point de fusion:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	>60 °C
Inflammabilité	
Solide/liquide:	non applicable
Gaz:	non applicable
Risques d'explosion	
Le produit n'est pas: explosible.	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation	
Solide:	non applicable
Gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé
Propriétés comburantes	
Le produit n'est pas: comburant.	
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1,03 g/cm ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Raspberry Bomb

Révisé le: 28.06.2021

Numéro de matériel: KB721

Page 5 sur 8

Solubilité dans l'eau:

Aucun essai n'est nécessaire, la substance étant connue comme insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Densité de vapeur relative:

non déterminé

Vitesse d'évaporation:

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solides:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse ne se produit en cas de manipulation et de stockage conformes à l'usage prévu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lors d'un stockage à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Désignation				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
120-57-0	Pipéronal				
	orale	LD50 2700	Rat	ECHA	OECD Guideline 401
		mg/kg			
	cutanée	LD50 > 5000	Rat	ECHA	IFF Protocol
		mg/kg			
3658-77-3	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one				
	orale	ATE 500			
		mg/kg			

Effet irritant et corrosif

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient Pipéronal, 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Raspberry Bomb

Révisé le: 28.06.2021

Numéro de matériel: KB721

Page 6 sur 8

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations sur les essais

Le mélange est classé comme non dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: écotoxique.

N° CAS	Désignation					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
120-57-0	Pipéronal					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 2,5 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	ECHA	
				(carpe)		
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 31 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella	ECHA	OECD Guideline
				subcapitata		201
	Aiguë	EC50 52 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	
	Toxicité pour les crustacés			(grande daphnie)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Désignation			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
120-57-0	Pipéronal			
	OECD 301F	82 %	28	
	Biodégradable. Cyprinus carpio (Karpfen)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Désignation	Log Pow
120-57-0	Pipéronal	1,2

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Autres indications

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations pour l'élimination**

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre. Élimination conformément aux prescriptions des autorités.

Suisse: élimination conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Raspberry Bomb

Révisé le: 28.06.2021

Numéro de matériel: KB721

Page 7 sur 8

Élimination des emballages non nettoyés et produits de nettoyage recommandés

Les emballages non contaminés et entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance elle-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/SDR/RID)**

14.1. Numéro ONU: Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.3. Classes de danger pour le transport: Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.4. Groupe d'emballage: Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Indications relatives à la directive IED 2010/75/UE (COV): 97,116 % (1000,291 g/l)

Indications relatives à la directive COV 2004/42/EG: 97,89 % (1008,263 g/l)

Indications relatives à la directive SEVESO III 2012/18/EU: N'est pas soumis à la directive SEVESO III

Réglementations nationales

Instruction technique sur la qualité de l'air (TA Luft) I: 5.2.5: substances organiques, exprimées en carbone total pour m >= 0.50 kg/h: conc. 50 mg/m³

Proportion: 97,23 %

Instruction technique sur la qualité de l'air (TA Luft) II: 5.2.5.II: substances organiques pour m >= 0.5 kg/h: conc. 0.10 g/m³

Proportion: 0,37 %

Instruction technique sur la qualité de l'air (TA Luft) III: 5.2.5. I: substances organiques pour m >= 0.10 kg/h: conc. 20 mg/m³

Proportion: 0,37 %

Classe de danger pour les eaux (WGK): 2 - nettement dangereux pour les eaux

Statut: Classification des mélanges conformément à l'annexe 1, n° 5 AwSV

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions d'hypersensibilité de type allergique.

Suisse

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)

Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)

La classification et l'étiquetage sont effectués conformément à l'OChim en relation avec le règlement (CE) n° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour les substances contenues dans ce mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Raspberry Bomb

Révisé le: 28.06.2021

Numéro de matériel: KB721

Page 8 sur 8

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche contient des modifications par rapport à la version précédente dans la ou les rubrique(s):

2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

SDR: Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (Suisse)

Abréviations et acronymes: voir le répertoire sous <http://abk.esdscom.eu>

Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH208 Contient Pipéronal, 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Version suisse

Version 1.0 (CH)

Date de révision: 28.06.2021

Adaptations pour la Suisse: rubriques 1.3 (importateur et personne compétente), 1.4 et 4.1 (numéro d'urgence Tox Info Suisse), 13 (OMoD/ORRChim), 14 (ADR/SDR), 15 (législation suisse), 16 (SDR).

Autres informations

Ces indications se fondent sur l'état actuel de nos connaissances; elles ne constituent toutefois pas une garantie des propriétés du produit et ne fondent aucun rapport juridique contractuel. Le destinataire de nos produits est tenu de respecter sous sa propre responsabilité les lois et dispositions en vigueur.

(Les données relatives aux composants dangereux ont été reprises de la dernière fiche de données de sécurité en vigueur du fournisseur amont.)